Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260415-7042026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2026

DATE D'AFFICHAGE : 08/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, RÉHAULT et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick. Madame MOUAFFIK Camélia qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND Sylvain.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 7.04/2026 : SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après validation de la commission des finances en date du 31/03/2026 d'attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations et autres organismes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :**

ASSOCIATIONS LOCALES - Compte n° 65748	Attribution 2026
A.C.P.G.St SYMPHORIEN	150.00 €
ROUTARDS OF BREIZH	270.00 €
CYCLO CLUB St SYMPHORIEN	216.00 €
COMITE DES FÊTES St SYMPHORIEN	200.00 €
COCHONNET MOQUEUR	300.00 €
ASSOCIATION CHASSE DU PLATEAU	400.00 €
AMICALE SMATCH MOI SI TU PEUX	245.00 €
TOTAL	**1 781.00 €**
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	**Attribution 2026**
BEN ES SEI NOUS (1,35 € /h - 625 h.)	843.75 €
COMICE AGRICOLE	162.00 €
ASSOCIATION LES DAUPHINS	150.00 €
ASVHG Football : 27 €/18 adhérents	486.00 €
ASVHG Football - 27 €/18 adhérents	486.00 €
ASVHG Basket : 27 €/13 adhérents	351.00 €
ASVHG Basket - animateur : 27 €/13 adhérents	351.00 €
USTSD BADMINTON TINTENIAC SAINT DOMINEUC : 27 €/5 adhérents	135.00 €
ASSOCIATION LES TETES EN L'AIR - EHPAD Guipel	150.00 €
LES ROSEAUX D'AGE D'OR - EHPAD Montreuil sur Ille	150.00 €
CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS	100.00 €
FREDON BRETAGNE ADHESION DEPHY	100.00 €
TOTAL	**3 464.75 €**
TOTAL GENERAL	**5 245.75 €**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260415-7042026DCOM-DE

PARTICIPATION ORGANISMES EXTERIEURS POUR INFORMATION	Attribution 2026
Compte n° 65561	
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILLE ET VILAINE	295.68 €
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	154.00 €
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE (convention Conseil Energie Partagée)	591.36 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	615.00 €
FAMILLES RURALES HEDE - TINTENIAC	
TOTAL COMPTE n° 65561	**1 656.04 €**

- **PRECISE que pour les associations ayant un animateur salarié, l'attribution d'une subvention se fera sur la base de 27,00 € par adhérent comme pour les frais de fonctionnement.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 15 AVR. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 15 AVR. 2026